



**Entrée en force  
de la décision de portée générale de l'Office fédéral  
de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
sur l'autorisation de produits fabriqués  
conformément à des prescriptions techniques étrangères  
délivrée en vertu de l'art. 16c LETC n° 300755**

---

La décision de portée générale de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du 14 janvier 2019 sur l'autorisation de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères délivrée en vertu de l'art. 16c LETC n° 300755, publiée le 15 janvier 2019 dans la Feuille fédérale (FF 2019 873–874), est entrée en force le 15 février 2019.

19 mars 2019

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires